

**Extraits du manuel ABC 105-21 (règlement d'emploi des pelotons de l'escadron
d'éclairage de division blindée, 1981) - page 75 et suivantes
(Moyens radars de l'EED)**

L'OLIFANT (1) permet l'acquisition de l'ennemi, de nuit, sans engager une patrouille jusqu'au contact à vue.

Il permet de déterminer le nombre d'itinéraires suivis par l'ennemi à l'intérieur de la zone couverte par l'appareil.

Il peut remplacer une patrouille sur un axe, et permettre ainsi d'assurer dans de bonnes conditions la permanence du jalonnement sur ces axes secondaires. Il donne une certaine profondeur au dispositif. Il travaille, selon le rythme de progression de l'ennemi, en position « sentinelle » ou en position « patrouille ».

Dès qu'il est installé sur une position, le sous-officier établit son croquis de combat; cela lui permet de renseigner avec précision son chef de peloton, de déclencher des tirs efficaces de nuit à l'instant même où les premiers éléments ennemis arrivent sur l'emplacement du tir préparé.

Bien noter que sur un point haut, commandant un carrefour obligé, L'OLIFANT contrôle à lui seul la zone d'arrivée d'un ennemi mécanisé, permettant ainsi au chef de peloton de regrouper et de réarticuler ses patrouilles en vue d'une nouvelle mission, tout en étant renseigné.

L'OLIFANT accroît la capacité de combat des pelotons de l'E.E.D., de nuit ou par mauvaise visibilité, dans toutes les phases du combat.

- Moyen d'alerte et de surveillance, simple d'emploi, robuste et maniable.
- Télémètre précis.
- Observateur permanent et discret.

LE PELOTON RADARS

Le peloton radars de l'escadron d'éclairage de division blindée est équipé du radar RASURA DR.PT. 2A (2).

Il fait partie organique de l'escadron et en constitue un peloton spécialisé à vocation de surveillance dans la profondeur du champ de bataille.

Il représente un appui qui économise les moyens et augmente les possibilités de l'escadron par tous temps, de jour et de nuit.

Il peut, lorsque le rythme de déplacement ne permet pas son utilisation en tant que moyen spécialisé, être éventuellement et exceptionnellement engagé comme peloton d'éclairage pour des missions d'observation excluant toute action de combat.

La portée du RASURA permet les identifications suivantes

Homme rampant : 1500 m.

Piéton isolé et véhicule léger : 5000 m.

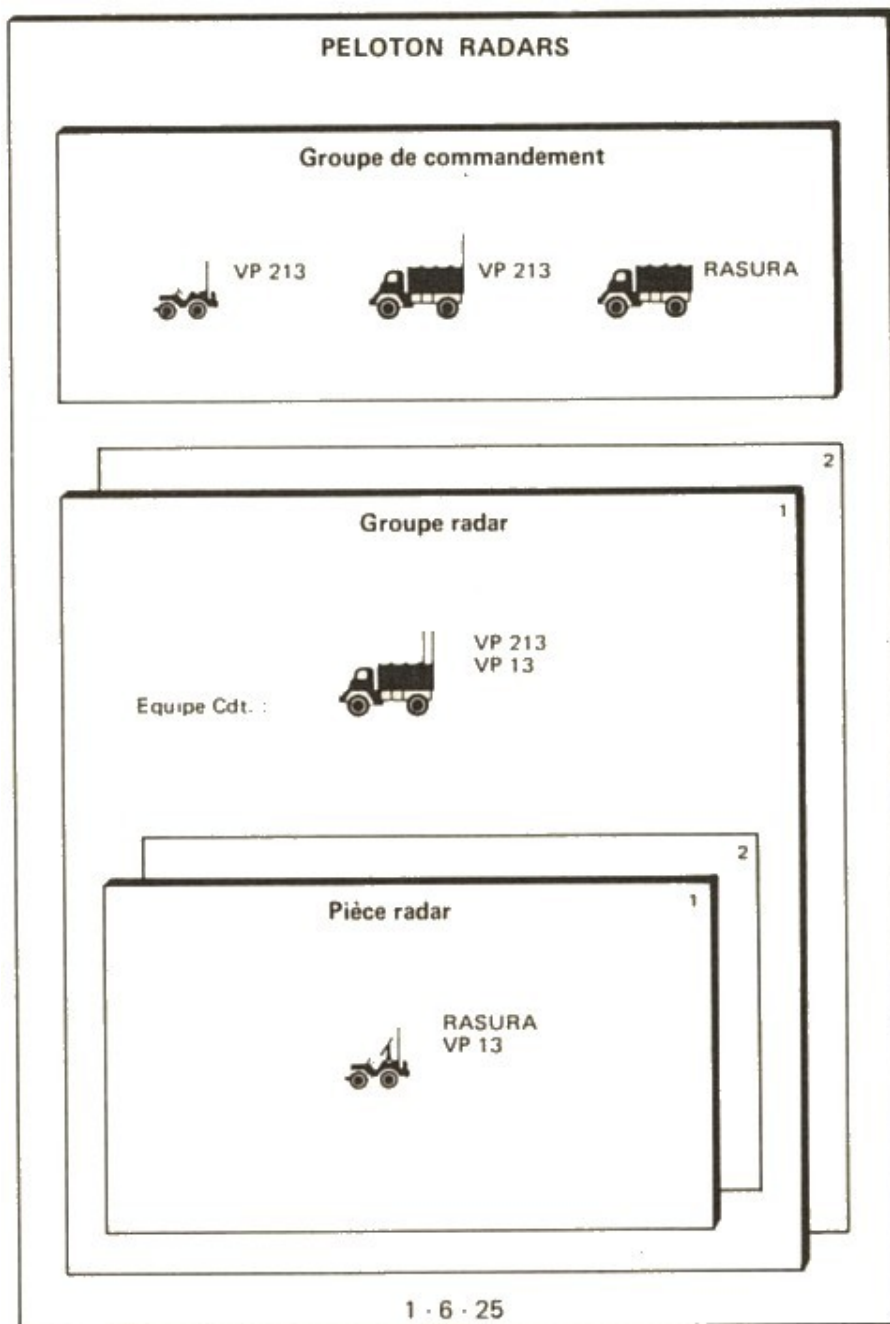
(1) Portées (rappel de la page 24) : sur un homme rampant : 400 m. – sur un piéton isolé : 1800 m. – sur un véhicule léger : 2600 m.

(2) Ce matériel a depuis été remplacé par le RASIT.

ARTICLE 41 ORGANISATION ET MOYENS

Le peloton radars comporte :

- 1 groupe de commandement;
- 2 groupes radars; pour un effectif de 1 officier, 6 sous-officiers, 25 hommes du rang, et 9 véhicules.



RECAPITULATIF PELTON RADARS

Effectifs	Véhicules	Transmissions	Armement	Moyens d'observation ou de conduite
Officier (1) Sous-officiers (6) Hommes du rang (25)	VTC radio (1) VUTC radio (3) VUTC non radio (1) VTC radar (4)	TR-VP 213 (4) TR-VP 13 (2) VP 13 UCCE (4)	PA (1) PM (20) et Fusils (11) (ou FAMAS)	5 radars 3 répondeurs « ARABEL » 1 paire de jumelles d'observation IR 3 équipements IR de conduite 8 paires de jumelles

ARTICLE 42 PRINCIPES D'EMPLOI

Le peloton radars travaille le plus souvent dans le cadre de son escadron et au profit direct du capitaine. Les performances limitées du RASURA ne permettent pas, au général commandant la division de l'employer directement à ses ordres pour lui confier une mission autonome.

En revanche, le peloton peut travailler temporairement, soit en totalité, soit par groupe, au profit d'un régiment de mêlée; ses moyens radio lui permettent de s'adapter sans difficulté à ce mode de détachement.

421. CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques principales du peloton sont :

- sa grande souplesse d'emploi et d'adaptation au rythme de la manoeuvre (richesse en moyens radio - autonomie de 24 heures des groupes - Permanence du peloton sur 2 à 3 nuits consécutives - Emploi à terre ou sur jeep) ;
- sa très grande vulnérabilité (absence d'arme collective - indiscretion du RASURA - fragilité des véhicules) ;
- la haute spécialisation de ses matériels et de ses personnels
- le caractère exclusif de certaines de ses missions :
 - un radar qui piste et suit la progression d'un élément ennemi ne peut assurer aucune autre surveillance,
 - un radar en surveillance ponctuelle surveille une portion de terrain de 70 m de large et de 120 m de profondeur.

422. PRINCIPES

Comme toute unité disposant d'un matériel élaboré, le rendement du peloton est sensible aux conditions de son emploi.

Pour optimiser celui-ci, il convient de

- rechercher les bons observatoires et les positions permettant de recouper les secteurs de surveillance, de limiter la détection adverse et de voir autre chose que l'ennemi au contact ;
- tenir compte des délais (entre 10 mn et 1 h 30) (1) nécessaires aux reconnaissances et à l'installation des pièces ;
- fonder la protection du peloton sur l'intégration des groupes dans une formation responsable de leur sûreté rapprochée ;
- prévoir des temps de repos suffisants de jour pour permettre au peloton de rester opérationnel au-delà de la troisième nuit de veille ;
- savoir que les phases de stabilité relative (ex. coup d'arrêt - surveillance de coupure -zone - front), notamment au cours de la nuit, sont seules propices à l'emploi des radars, contrairement aux phases de combat comportant des mouvements très amples ou très fréquents ;
- tenir le chef de l'élément radars parfaitement au courant de la situation.

Le peloton radars contribue à la recherche du renseignement par la surveillance d'un à 4 points, éventuellement d'une ligne, exceptionnellement d'une zone.

424. POSSIBILITES DE SURVEILLANCE EN FONCTION DES FORMATIONS ADOPTEES

Exemple : formation en ligne, action centralisée : sur une profondeur de 5 km, recouplement optimal d'un front continu de 8 km à 13 km.

(1) Suivant que la mission de surveillance implique simplement l'alerte, ou bien exige une localisation très précise.